

97150

Vendredi
Friday
27
Mars
March
2020

#394

 **SAINT MARTIN** • **SINT MAARTEN** 

VOTRE BI-HEBDO DE L'INFO • YOUR TWICE WEEKLY HERALD

 0590 27 74 61  empreintesxm@orange.fr  le97150.fr   le97150

CRISE SANITAIRE

TOUS LES HÔTELS DE LA PARTIE FRANÇAISE SONT FERMÉS



page 02

**Sécurité et contrôles
des mesures de
confinement**

page 03

**Côté pratique :
les livraisons
à domicile**

page 02

**Les dernières
mesures et
informations**

pages 04 & 05

Multi
CHANGE
Change & services

RUE KENNEDY 8H00 - 12H00	HOPE ESTATE 8H00 - 12H00
-----------------------------	-----------------------------

Western Union

RUE KENNEDY 8H00 - 12H00	HOPE ESTATE 8H00 - 12H00
-----------------------------	-----------------------------

Mama
pizzas, pastas & more

OUVERT
À PARTIR DE 11H
À EMPORTER
+ LIVRAISON
(circonstances permettant)

MENU DISPONIBLE
SUR  MAMA

LIVRAISON :
BAIE NETTLÉ, TERRES BASSES,
CUPECOY, BEACON HILL
+1 721 527 1009
0690 27 34 12
0690 88 17 26
0690 77 22 00

ACCEPTÉES UNIQUEMENT
"À EMPORTER"

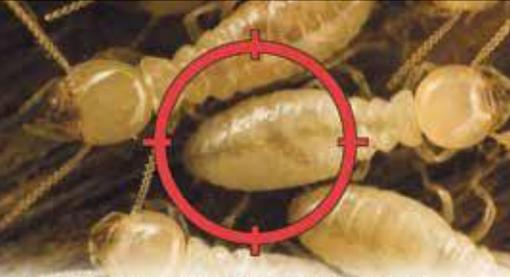

On a tous droit au meilleur

Obtenez jusqu'à
10%
de pouvoir d'achat
en plus...

Disponible
GRATUITEMENT
à l'accueil
de notre magasin
CARREFOUR MARKET
(voir conditions en magasin)


CUSTOMER ADVANTAGE CARD

COLE BAY - PHILIPSBURG



★ TRAITEMENT ANTI TERMITES
Cell : 06 90 62 44 20

**ATLANTIC
PEST
CONTROL**
APC-SXM.COM

Désinsectisation ★
Traitement anti termites ★
Désinfection ★
Dératisation ★

**FACILITEZ-VOUS LA VIE !
VENEZ CHEZ CADISMARKET !**

HORAIRES D'OUVERTURE
durant la période de confinement

Lundi - Dimanche
7:00 - 18:00

3 MAGASINS

BAIENETTLÉ • SANDYGROUND • BAIE ORIENTALE



CADISmarket
La Proximité au Meilleur Prix !



SITUATION HÔTELS

Tous les hôtels en partie française sont fermés

Les hôtels de la partie française sont tous fermés, à l'exception de l'Hommage Hôtel à la Baie Nettlé (ex-Mercure) qui est resté ouvert pour héberger des touristes qui n'auraient pas pu rentrer chez eux. La majorité du personnel a été placé dans le dispositif du chômage partiel.



Seule une partie du personnel assurant la maintenance de l'établissement est encore en activité. C'est ce qu'a annoncé hier le président de l'Association des Hôteliers (AHSM), Patrice Seguin, lors d'une conférence de presse en visio-conférence, précisant que l'association n'avait cependant pas de visibilité sur les villas et autres hé-

bergements mis en location saisonnière. Toutefois, il est avéré que les touristes ont bien vidé l'île de Saint-Martin en pleine période touristique, pour aller se confiner dans leurs pays respectifs. « C'est une catastrophe économique » qui arrive au plus mauvais moment, alors que les professionnels du tourisme (les hôtels, les restaurants, les activités en

tous genres, les sociétés de location de voitures, etc...) es-comptaient sur cette saison, la première vraie saison depuis l'ouragan Irma, pour pouvoir se projeter à nouveau dans l'avenir », commente-t-il. Une saison qui avait déjà été gravement perturbée au moment de son démarrage, avec les événements qui ont secoué la partie française en décembre dernier. Mais qui pour autant semblait au final plutôt bonne, « les hôtels affichaient quasi-complets quand ils ont dû être évacués de leurs clients », rajoute Patrice Seguin.

C'EST L'INCERTITUDE QUI RÈGNE

Tous les professionnels du tou-

risme savent d'ores et déjà que la saison est désormais compromise, et qu'ils n'auront pas généré la trésorerie suffisante pour pallier la basse saison.

Et si les dispositifs de l'Etat devraient permettre de sauver les entreprises locales, Patrice Seguin précise « qu'il faut se méfier des effets d'annonces et être certain que ces dispositifs promis viendront à temps et que les reports d'échéances seront bien effectifs ». Quant au dispositif de mise en activité partielle, qui devrait permettre d'éviter des licenciements, les entreprises doivent toutefois avancer les sommes dues... Et la date du remboursement n'a pas encore été annoncée par le gouvernement. Les entreprises

doivent donc avoir suffisamment de trésorerie pour avancer les salaires... Quoique l'on dise, ce sont bien les plus grosses structures qui vont pouvoir se maintenir à flot et faire le pont avec les aides annoncées par le gouvernement.

« IL FAUT SE TENIR PRÊT POUR LA REPRISE »

Concluant sur une note plus positive, le président de l'AHSM se dit confiant dans le potentiel que l'île de Saint-Martin a à offrir et souligne que cette période de non-activité doit conduire l'ensemble des professionnels du tourisme à se réinventer : « A la différence de la catastrophe Irma, c'est aujourd'hui tout notre

environnement concurrentiel qui se retrouve dans la même situation.

Tous les pays du monde et a fortiori toutes les îles voisines qui sont nos concurrentes directes sont également touchés par cette crise sanitaire. Profitons de cette période pour préparer notre retour et nous repositionner avec force sur le marché du tourisme caribéen quand il se rouvrira ! ». Patrice Seguin souhaite rappeler à ce titre que « l'union fait la force » et invite une nouvelle fois l'ensemble des acteurs du tourisme à se rassembler autour de l'AHSM, afin de travailler tous ensemble selon une logique par filière des métiers.

V.D.

PRATIQUE

Livraisons à domicile

Pour toutes les personnes dans l'incapacité de sortir, il est possible de se réapprovisionner sans bouger de chez soi. Trois sociétés sur la partie française se sont adaptées à la situation actuelle et proposeront des livraisons à domicile aux particuliers pendant toute la durée du confinement.

SEVENTH DAY : ALIMENTATION ET MÉDICAMENTS

Créée en janvier, cette jeune société de conciergerie s'est momentanément reconvertie pour assurer la livraison de vos courses alimentaires sur toute la partie française de l'île. La liste des courses peut être communiquée par téléphone (0690 35 24 61) ou par email (seventhdaysxm@gmail.com). Le règlement s'effectue à la livraison moyennant 25 € de livraison en plus de la facture des produits achetés si le montant est inférieur à 100 € ou 25% de la facture si le montant est supérieur à 100 €.

Samantha, à l'origine de cette initiative, propose aussi ce service pour aller à la pharma-

cie. Elle récupère carte vitale et ordonnance et effectue la livraison des médicaments dans la journée. Les règlements peuvent se faire en espèces ou par chèque.

OLI FRUIT : FRUITS ET LÉGUMES

Oli Fruit, fournisseur de fruits et légumes pour la restauration, propose désormais ses produits aux particuliers : pommes, ananas, mangues, poires, raisin, pomme de terre, brocolis, courgettes, aubergines, salade, avocat, tomates et œufs. Il n'y a pas de minimum de commande et la livraison est gratuite sur toute la partie française de l'île. Il faut passer sa commande auprès de Cathy (0690 500 436) la veille pour être livré le lendemain

matin (pas de livraison l'après-midi). Le paiement peut se faire en espèces ou par chèque bancaire.

SXM FOOD CONNECTION : SURGELÉ ET FRAIS

Autre grossiste de la restauration qui adapte momentanément son offre pour les particuliers : SXM Food Connection à Concordia. La liste de tous les produits avec les prix, surgelés ou frais (viande, poissons, glaces, etc) est consultable sur le site www.sxmfoodconnection.com. Les commandes doivent être passées avant 10 h (0590 87 27 72) et les livraisons sont effectuées chaque matin, du lundi au samedi. Le règlement se fait à récep-

tion de la marchandise par carte bancaire (télépaiement à distance) par chèque ou en espèces. Il n'y a pas de minimum de commande et la livraison est gratuite mais par respect pour les livreurs et limiter leurs déplacements il est préférable de faire le plein ou bien de faire une commande groupée avec les voisins par exemple.

Bien entendu, ces sociétés effectuent les livraisons en respectant les mesures d'hygiène et les gestes barrières. Il ne reste plus qu'à nettoyer (passer à l'eau savonneuse ce qui peut l'être, enlever et jeter les cartons et plastiques) et si c'est possible, attendre une à deux heures avant de ranger les courses. **A.B**

■ SÉCURITÉ ET CONTRÔLES DES MESURES DE CONFINEMENT

Environ 1500 véhicules et personnes contrôlés par jour; une quarantaine de PV quotidiens

Les forces de l'ordre de Saint-Martin procèdent à une vingtaine d'opérations de contrôles par jour, totalisant environ 1500 contrôles quotidiens. Chaque jour, ce sont entre 30 et 45 infractions qui sont relevées, donnant lieu à des contraventions de 135€.

ATTESTATION OBLIGATOIRE POUR TOUTE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Face à l'incivilité et l'irresponsabilité d'une part restée trop importante de la population eu égard à la gravité de la situation, le premier ministre Edouard Philippe a annoncé dès mardi soir, le durcissement des mesures de confinement. Dès lors, une nouvelle attestation a été publiée, limitant les sorties pour s'aérer ou faire du sport à une sortie par jour de maximum une heure. Ces sorties doivent se faire en solitaire, seules sont autorisées les sorties en groupe pour un même foyer. Sur les nouvelles attestations doit figurer l'heure du début de la sortie. Outre les motifs professionnels et familiaux, la santé et les courses de première nécessité, la nouvelle attestation inclut désormais la convocation judiciaire ou administrative ainsi que la participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

A Saint-Martin, le commandant de la compagnie de gendarmerie, Stephan Basso, nous indiquait que depuis lundi, « ce sont environ 1500 personnes et véhicules qui sont contrôlés chaque jour, et parmi ces contrôles quotidiens, une quarantaine de personnes étaient en défaut de pouvoir présenter leur attestation. Elles ont été

verbalisées ». Le Commandant d'escadron précise que les forces de l'ordre sont présentes jour et nuit sur les routes pour contrôler les véhicules en circulation.

PROBABLES FERMETURES ADMINISTRATIVES

Toutefois, la verbalisation des personnes circulant à pieds, semble compliquée, la plupart n'étant pas en mesure de présenter de pièce d'identité. Des groupes de personnes restent par ailleurs rassemblés la journée à proximité des superettes de proximité qui sont autorisées à rester ouvertes. « On avertit et on verbalise quand cela est possible, mais si cette situation perdure, il y aura des fermetures administratives », indique le commandant.

De même, les résidents de la partie hollandaise qui circulent sur le sol français doivent être en possession des attestations obligatoires. Or, dans la mesure où sur la partie hollandaise, les restrictions de circulation ne sont pas soumises à des présentations d'attestation, il est difficile pour les ressortissants de Sint Maarten de se plier à la réglementation qui prévaut sur le sol français, d'autant qu'il n'est pas certain que l'information ait circulé efficacement au sud de

l'île. Et par ailleurs, on connaît déjà tous la finalité des procès-verbaux dressés aux non-résidents de la partie française...

VOLS DE MASQUES DANS DES VÉHICULES DE PERSONNELS SOIGNANTS

Selon le commandant des forces de l'ordre de la partie française, il n'y aurait pas pour l'heure de recrudescence de la délinquance, les vols de véhicules auraient même diminué de manière importante depuis le début de la crise. Toutefois, deux vols crapuleux et édifiants ont été perpétrés hier matin à l'endroit de véhicules d'infirmières qui étaient en soin chez des patients, à Concordia et à Saint-James. Les individus ont fracturé les véhicules et se sont emparés des masques qui se trouvaient à l'intérieur des véhicules. Des vols inqualifiables face à la pénurie de masques à laquelle sont confrontés nos personnels soignants qui risquent leur vie en tentant de sauver celle des autres !

VIOLENCES INTRAFAMILIALES CONTENUES POUR L'HEURE

Après dix jours de confinement, la recrudescence des conflits au sein des foyers est à redouter. Interrogée à ce sujet, l'association d'aide aux vic-

times Trait d'Union-France Victimes, nous informait ne pas avoir été sollicitée plus que d'habitude pour l'heure. Même discours du côté de la gendarmerie qui indique ne pas avoir eu à intervenir plus qu'habituellement ces derniers jours pour ce type d'agression intrafamiliale. De l'avis de tous, il est cependant à craindre une montée de ces violences, face à la promiscuité dans les foyers et au désœuvrement des personnes qui y vivent.

V.D.



COMMANDANT BASSO

Contacts association Trait d'Union

A toutes fins utiles, rappelons que toute l'équipe de l'association Trait d'Union France-Victimes 978 (juriste, psy et assistante sociale), dont les bureaux sont fermés pour cause de confinement, reste joignable soit par mail (irma.traitunion@gmail.com) soit via l'application smartphone (Fhand#SXM) disponible gratuitement sur Google store. Les équipes continuent à répondre à toutes les sollicitations qui peuvent être de l'écoute, de l'information ou de l'orientation et portent une vigilance accrue aux tensions intrafamiliales qui risquent de survenir en cette période de confinement.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE à partir du 26 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre

Afin de mieux vous servir et aussi de donner un peu plus de temps à nos employés



sont ouverts du Lundi au Samedi de 8h00 à 17h45

DE 8H À 9H : OUVERTURE UNIQUEMENT pour personne âgées (60 ans et +), personnes handicapées ou à mobilité réduite et femmes enceintes.



Dimanche FERMÉ

Covid-19 : Les dernières mesures et informations en bref

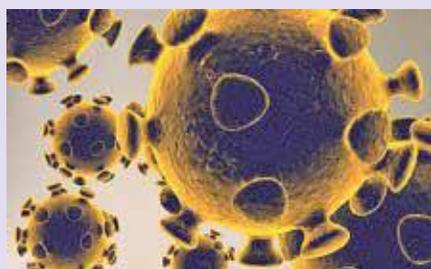
Bilan contamination Iles du Nord, Sint Maarten et Guadeloupe au jeudi 26 mars

Saint-Martin : Hier, un 10e cas actif a été confirmé. Cette personne a été évacuée vers le CHU de Pointe-à-Pitre dans l'unité de réanimation. Parmi ces 10 cas avérés, 6 sont donc hospitalisés dont 4 au CH de Saint-Martin et 2 au CHU de Guadeloupe, dont la femme enceinte toujours sous surveillance médicale et le nouveau cas avéré hier. 4 personnes sont maintenues en isolement à leur domicile.

Saint Barthélemy : 2 nouveaux cas confirmés portant à 4 le nombre de cas actifs. Ces 4 personnes sont isolées à leur domicile.

Sint Maarten : 3 cas confirmés dont le 3e a été avéré hier.

Le gouvernement hollandais a publié hier ses dernières statistiques du suivi de l'épidémie : 378 personnes sont placées en quarantaine (des personnes revenues récemment sur le territoire), et 77 personnes sont placées en isolement à leur domicile. Au total, 27 tests ont été réalisés, parmi lesquels 3 se sont révélés positifs au Covid-19, 19 négatifs et 5 tests sont en attente de leurs résultats.



Guadeloupe : Ce jeudi 26 mars, la Guadeloupe comptait 84 cas confirmés de coronavirus, 8 de plus que la veille. Parmi ces cas confirmés, 24 patients sont hospitalisés au CHU de Pointe-à-Pitre (9 patients en réanimation dont un patient venant de Saint-Martin, 15 au service de maladies infectieuses et tropicales) et 4 au CH de Basse Terre. La Guadeloupe réalise des statistiques de ses malades par classe d'âge : sur 83 cas confirmés, 33% des cas ont entre 15 et 44 ans, 35% des cas ont entre 45 et 64 ans, 20% des cas ont entre 65 et 74 ans et 10% des cas ont plus de 75 ans. Seuls 2% des cas concernent des enfants de moins de 15 ans

Parents et élèves, restez en contact avec votre établissement scolaire !

Durant cette période de confinement, chaque élève doit poursuivre ses apprentissages à la maison. Toutes les équipes pédagogiques sont mobilisées, dans les écoles, les collèges et les lycées et doivent contacter au moins une fois par semaine chaque élève pour assurer la continuité des apprentissages.

Si ce contact n'a pas eu lieu, vous devez absolument appeler votre directeur d'école ou votre chef d'établissement le plus rapidement possible et lui communiquer vos coordonnées pour que ce lien pédagogique entre chaque professeur et chaque élève puisse s'établir.

Vous trouverez des informations et des ressources sur le site internet du service de l'éducation nationale <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/> (Communiqué du service de l'éducation de Saint-Martin et Saint-Barthélemy)



Nouvelle attestation de déplacement dérogatoire

Le renforcement des mesures de confinement a conduit à l'édition d'une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire que chacun peut télécharger sur le site du ministère de l'Intérieur ou sur le site de la préfecture de la Saint-Barthélemy et Saint-Martin: <http://www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr/.../attestation-d...>

Cette nouvelle attestation limite désormais, les sorties pour s'aérer ou faire du sport à une sortie par jour, une heure maximum, à moins de 1 km de chez soi. Toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes est in-

terdite. La promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile et pour les besoins des animaux de compagnie est autorisée. Jusqu'à ce week-end, la présentation de l'ancienne attestation est toujours valable, à condition d'y ajouter l'heure du début de la sortie. Il est toujours possible de l'établir à la main pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de l'imprimer. Outre les motifs professionnels et familiaux, la santé et les courses de première nécessité, la nouvelle attestation inclut désormais la convocation judiciaire ou administrative ainsi que la participation à des missions d'intérêt

général sur demande de l'autorité administrative.

Nous vous proposons de retrouver en page 7 de notre édition la nouvelle version à découper.

Les forces de l'ordre sont sur le terrain pour faire respecter cette mesure et les sanctions se durcissent. En cas de non-respect des règles du confinement, la première amende s'élève toujours à 135 € ; elle monte désormais à 1500 € en cas de récidive dans les 15 jours et dans le cas de quatre violations dans les trente jours, le délit sera puni de 3700 € d'amende et six mois de prison maximum.

Continuité territoriale entre les Iles du Nord et la Guadeloupe : La compagnie Air Antilles réquisitionnée

La continuité territoriale entre les Iles du Nord et la Guadeloupe est assurée par la compagnie aérienne Air Antilles sur des avions de 17 places.

Un transport de passagers est organisé entre Pointe-à-Pitre, Saint-Martin Grand Case et Saint-Barthélemy aux seuls motifs impérieux suivants :

- motif de santé urgent (chirurgies urgentes, chimiothérapies, dialyses, etc.);
 - motif familial impérieux (accompagnement d'une personne malade);
 - motif professionnel (transport des personnes indispensables à la gestion de la crise).
- À ce jour, les vols sont programmés les lundis, mercredis et vendredis. Ce programme sera ajusté en fonction des besoins réels.

Déploiement d'un porte-hélicoptère aux Antilles-Guyane

En prévision de la montée de l'épidémie dans les outre-mer, le président Emmanuel Macron a annoncé mercredi déployer l'armée dans les Outre-mer ; c'est l'opération Résilience. Ainsi, un premier porte-hélicoptère amphibie Mistral doit se rendre ces jours-ci en zone sud de l'Océan Indien, et début avril, le porte-hélicoptère Dixmude sera déployé dans la zone Antilles-Guyane. « Cette opération résilience sera entièrement consacrée à l'aide et au soutien aux populations, ainsi qu'à l'appui au service public pour faire face à l'épidémie de Covid-19, en métropole et en Outre-mer, en particulier dans les domaines sanitaires, logistique et de la protection », a annoncé le président.



Hier, jeudi 26 mars, l'Outre-mer français comptait 382 cas confirmés de coronavirus.

4 communes de Guadeloupe décident le couvre-feu

Le Premier ministre l'a annoncé mardi soir, à la demande des communes, le préfet de région est en mesure de prendre des arrêtés instituant le couvre-feu.

Le préfet de la région Guadeloupe a pris des arrêtés qui interdisent tout déplacement sur les communes de Sainte-Anne, Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault, de 20h à 5h, en dehors des seules exceptions énoncées dans les attestations de déplacement. Cet arrêté est entré en vigueur à compter du mardi 24 mars 2020 à 20h00 et jusqu'au 31 mars 2020 à 5h.

Lancement de la Réserve civique je veux aider

COVID-19 #JeVeuxAider

LA RÉSERVE CIVIQUE SUR 4 MISSIONS VITALES

1. Aide alimentaire et d'urgence
2. Garde exceptionnelle d'enfants
3. Lien avec les personnes fragiles isolées
4. Solidarité de proximité

Pour que chacun puisse prendre sa part de cette mobilisation générale des solidarités, le Gouvernement lance la Réserve civique-Covid-19 jeveuxaider.gouv.fr. Afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise.

Cette nouvelle plateforme a pour mission de garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires, en lien avec les réseaux associatifs déjà existantes, et dans les règles de la sécurité sanitaire.

Les réservistes volontaires auront des missions dans les domaines de :

1. aide alimentaire et d'urgence ;
2. garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
3. lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
4. solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

Sint Maarten : l'aéroport Juliana a reçu 8000 masques et a fait don de 5000 au gouvernement pour qu'ils soient redistribués aux personnels soignants



Lundi, Royal Dutch Airlines KLM a transporté dans un avion vide de passagers, depuis l'aéroport d'Amsterdam, 8000 masques à l'aéroport de Sint Maarten. L'aéroport Princess Juliana en a conservé 3000 pour les besoins de son personnel et a fait don de 5000 au gouvernement de Sint Maarten afin qu'ils soient distribués aux personnels soignants, qui sont en première ligne de la bataille face au Covid-19.

Brian Mingo, le PDG de PJIA, a exprimé ses remerciements à Schiphol pour avoir mis ces masques à disposition et à KLM pour leur transport. C'est la première ministre, Silvera Jacobs, qui est venue à l'aéroport de Juliana réceptionner les 5000 masques.

APPEL À TÉMOIN



Dimanche vers 14h, un homme a été abattu sur le parking du supermarché Market Garden en partie néerlandaise par un individu armé, dans le but de lui voler son scooter. La victime a reçu une balle dans la poitrine. Les secours dépêchés sur place n'ont pu le réanimer. Il est décédé suite de sa blessure avant même d'avoir pu être transporté à l'hôpital. C'est le quatrième mort par balle depuis le début de l'année à Sint-Maarten.

L'auteur du coup de feu s'est enfui avec le scooter de la victime. La police de Sint Maarten lance un appel à témoin. Toute personne susceptible d'apporter des éléments à l'enquête en vue de retrouver le suspect est invité à composer le + 1 721 542 22 22 ext. 204 ou 205 ou la ligne anonyme au 9300 ou à laisser un message privé sur la page Facebook « Police Force of Sint Maarten ». A.B

MONOPRIX

Bellevue - 0590 77 43 13

GRAND ARRIVAGE DE PRODUITS FRAIS (AVION)

OUVERT du Lundi au Samedi de 8h à 18h FERMÉ le Dimanche

■ SPÉCIAL ENFANTS

Les podcasts : on s'y met !

Pour les générations nées au siècle dernier, ce moyen technologique qui permet de diffuser sur internet des fichiers audio prend toute son utilité en cette période où il s'agit de continuer à occuper les enfants à la maison une fois les devoirs finis ... et faire une pause avec les écrans ! Pour que ce soit plus ludique et enrichissant, on choisit pour eux une sélection de podcasts en fonction de leur âge et de leurs centres d'intérêts.



Les études scientifiques le prouvent, l'écoute stimule la concentration, favorise l'apprentissage du vocabulaire et surtout développe l'imaginaire. Il existe de plus en plus d'offres de podcasts, pour les trois-quinze ans ... pour transporter les plus petits dans des lieux magiques peuplés de doudous ou de sorcières ou emmener les plus grands à la découverte du monde à bord d'une Caravelle ou d'une fusée.

“La grande histoire” de Pomme d’Api

Le magazine Pomme d’Api propose deux fois par mois l’enregistrement de certaines de ses histoires destinées aux enfant de trois à six ans. Elles sont lues par des parents, et du coup c’est d’autant plus crédible, et ça permet de prendre le relais pour peu que l’on soit à cours d’imagination et d’histoires à force d’en lire chaque jour : <https://podcast.ausha.co/la-grande-histoire-de-pomme-d-api>.

“Les Odyssées” pour partir à l’aventure

Les 7 - 12 ans qui rêvent d’aventures pourront écouter avec délices les odyssées de France Inter. Deux saisons d’histoires sont disponibles et retracent les péripéties de personnages charismatiques des siècles passés comme Calamity Jane, Christophe Colomb, Neil Armstrong, etc. Le tout avec une programmation musicale bien choisie : <https://www.franceinter.fr/emissions/les-odyssées>.

“Ma vie d’ado” pour leur redonner le sourire

Le magazine Okapi offre chaque semaine un nouvel épisode de Ma Vie d’Ado, des podcasts où les ados parlent d’eux-mêmes, de leurs profs, de leurs amis, de leurs familles, de leur vie scolaire, de leurs coups de cœur et coups de gueule, de leurs délires, de leurs amours et de leurs angoisses aussi ... Pour les 10 – 15 ans : www.bayard-jeunesse.com/infos/actualites/ma-vie-dado-un-podcast-propose-par-le-magazine-okapi/.

“Une histoire et ... Oli” par des auteurs connus

France Inter propose des histoires et même de petits contes philosophiques de dix minutes chacun, racontées chaque jour par un auteur de renom comme Chloé Delaume, Katherine Pancol, Zep, Delphine de Vigan, Guillaume Meurice, Alain Mabanckou ... Il y en a pour tous les imaginaires de cinq à sept ans : <https://www.franceinter.fr/emissions/une-histoire-et-oli>.

Les contes d’Andersen par Jean-Pierre Cassel

Quelles sont vos premières lectures, vos lectures d'enfance ? C'est la question posée par la réalisatrice Marguerite Gateau à trente comédiens en 1988. En a résulté une collection de belles histoires qui nous replongent dans un temps où l'on se cachait avec sa lampe électrique pour lire ! Le garçon porcher, La princesse au petit pois et Le costume neuf de l'empereur, trois contes d'Hans Christian Andersen, sont lus par le comédien Jean-Pierre Cassel ... une immersion dans la mémoire collective qui devrait ravir également les parents nostalgiques. Du lundi au vendredi de 14h30 à 15h00 dans l'émission « Lectures d'Enfance » sur France Culture ou <https://www.franceculture.fr/emissions/lectures>. **A.B**

■ BEAUX LIVRES ■

La faune sauvage de Saint-Martin, au fil des pages

L'Amuseum Naturalis, le musée dédiée à l'histoire et au patrimoine de Saint-Martin, s'enrichit désormais d'une dizaines d'ouvrages consacrés à la faune et à la flore de l'île, parmi lesquels le Guide Incomplet de la Faune Sauvage de Saint-Martin, écrit par Mark Yokohama, fondateur de l'Association les Fruits de Mer et animateur prolifique du musée.

Cette première édition française du Guide Incomplet de la Faune Sauvage de Saint-Martin a pu voir le jour grâce au soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité. Le projet a permis de financer la traduction du livre original écrit en anglais et l'impression de deux cents exemplaires destinés aux scolaires.

Les enseignants des écoles de Quartier d'Orléans, pourront bénéficier d'exemplaires gratuits grâce au projet « Quartier et Musée » financé par CGET et la Collectivité de Saint-Martin dans le cadre du programme Politique de la Ville. Les enseignants des autres écoles de l'île qui souhaitent un exemplaire pour leur classe pourront bientôt l'obtenir gracieusement auprès de l'Amuseum Naturalis (à la réouverture du musée).

En attendant la version numérique peut être téléchargée dès à présent et gratuitement sur le site de l'association : lesfruitsdemer.com.

A noter qu'une dizaines de livres sur la faune mais également la flore de Saint-Martin ont d'ores et déjà été édités et publiés par l'Association des Fruits de Mer. **A.B**

Guide incomplet de la

FAUNE SAUVAGE DE SAINT-MARTIN

Auteur : Mark Yokohama

Traduit de l'anglais par : Amandine Vaslet

Deuxième édition révisée et complétée avec plus de 500 photographies en couleur.



■ LE COIN DES TOUTOUS

Qui veut m'aimer pour la vie?

J'ai 10 semaines, j'ai besoin de vous car je ne peux pas rester où je suis en ce moment. Je suis vacciné, vermifugé. J'aurai une puce électronique lorsque je serai adopté. Nous avons actuellement beaucoup de chiots qui ont besoin d'une famille. On nous en signale pratiquement tous les jours...

Ouvrez votre cœur, et surtout stérilisez vos chiennes/chiens, afin d'arrêter toutes ces naissances de chiots non désirés. Nous n'avons depuis quelques jours plus la possibilité de les faire adopter en France Métropole ou aux USA comme nous avons l'habitude de le faire. Merci d'être un propriétaire de chien (et chats) responsable.

I love my island dog. Ursula 0690 5 034 07



97150

SAINTMARTIN - SINTMAARTEN
VOTRE BI-HEBDO DE L'INFO • YOUR TWICE WEEKLY HERALD

SERVICE RÉDACTION :

Rédactrice en chef :
Valérie Daizey 0690 678 278
redaction@empreintesxm.net

Ann Bouard 0690 54 06 06
Jean-Michel Carollo 0690 39 49 21

SERVICE RÉDACTION SOIRÉES
Michel Coubar 0690 65 58 85

SERVICE MAQUETTE :

Alexandra Froissant
alex@empreintesxm.net

DISTRIBUTION :

Christophe Agar 0690 88 82 47

SERVICE COMMERCIAL :

Aurélien Soucy 0690 56 51 09

édité par la société Empreinte
4 ZAC de Bellevue - 97150 Saint Martin
E-mail : empreintesxm@orange.fr

Tél : 0590 27 74 61 - www.le97150.fr

IMPRESSION DAILY HERALD : 2500 exemplaires

N° ISSN 2553-4297

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Slobodan 0690 622 822
slobo@empreintesxm.net

ADDICT FORNITE

Tancrede Demont 0690 65 59 82
Matthieu Abdallah 0673 65 07 96

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____

À : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____

Le : _____ à _____ h _____
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____

À : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____

Le : _____ à _____ h _____
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Quoi qu'il arrive, retrouvez votre

97150

dans l'une de nos 15 box.

Parution tous les mardis et vendredis



LIBRAIRIE DU BORD DE MER
MARIGOT



MONOPRIX
BELLEVUE



CADISMARKET
BAIE NETTLE



CELIO
RUE DU GENERAL DE GAULLE



CARREFOUR
COLE BAY



SUPER U
HOWELL CENTER



BREAD N'BUTTER
OYSTER POND



LOTERIE FARM
PIC PARADIS



L'EXPRESS
HOPE ESTATE



COCCI MARKET
CUL DE SAC



FRUIT A PAIN
QUARTIER D'ORLEANS



GRAND MAISON
HOPE ESTATE



SUPER U
HOPE ESTATE



CADISMARKET
BAIE ORIENTALE



PETIT CASINO
BAIE ORIENTALE